



3F DR

Publié le 20/10/2022

Signature de conventions de partenariat entre les sociétés 3F et la FNSF

Mercredi 19 octobre, Françoise Brié, Directrice de la Fédération Nationale Solidarités Femmes (FNSF) et Valérie Fournier, directrice générale de 3F, ont signé une convention cadre de partenariat afin de contribuer ensemble à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Conclue pour trois ans, cette convention décrit le cadre du partenariat entre les sociétés 3F et la [FNSF](#). Elle permet la mise en place de convention par chaque société régionale 3F, pour, d'une part, contribuer à l'accès au logement locatif social et au relogement de femmes victimes de violences, et d'autre part favoriser le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences parmi les locataires des sociétés 3F.

Dans ce cadre, une première convention régionale pour l'Île-de-France a été signée également ce jour. Elle prend la suite d'une première collaboration entre Immobilière 3F et la FNSF en Île-de-France, qui a notamment permis l'attribution de logements en bail direct à 131 femmes et leurs familles, issues des structures d'hébergement gérées par les associations du réseau FNSF.

La nouvelle convention renforce la contribution pour le relogement avec un objectif de cinquante propositions de logements par an et poursuit les campagnes d'information sur le sujet de la violence faite aux femmes auprès des locataires et de l'ensemble des collaborateurs, avec des actions de

formation ciblées pour certains métiers.